



Le Préfet coordonnateur
du bassin Rhône-Méditerranée



Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

Rhône-Alpes ^{Région}

Lyon, le 23 décembre 2005

Monsieur le Premier Ministre,

En janvier 2004, vous avez missionné le Préfet coordonnateur de bassin, pour élaborer une stratégie globale de prévention et de lutte contre les inondations, répondant ainsi favorablement au souhait exprimé par les élus et riverains du Rhône à la suite des inondations de décembre 2003.

Dans le même temps, les Présidents des Régions Rhône-Alpes, Provence – Alpes - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, signataires de l'appel du Grand Delta, s'engageaient à conduire une politique commune de gestion du fleuve Rhône axée sur la cohérence et la solidarité entre l'amont et l'aval.

Ces initiatives se sont rejointes et se sont enrichies d'un travail dense de réflexion et de concertation, qui a confirmé la nécessité d'étendre la problématique du fleuve Rhône au-delà du seul volet inondations.

Le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire du 12 juillet 2005 a acté le principe de l'élaboration d'un Plan Rhône, conçu comme un projet global de développement durable. Dans une nouvelle lettre de mission adressée le 13 octobre 2005 au Préfet coordonnateur de bassin, vous avez souligné l'importance que vous attachiez à ce que l'élaboration d'un tel projet soit partenariale et donné comme objectif que ce projet puisse être présenté à l'occasion du Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (CIACT).

L'Etat, représenté par le Préfet coordonnateur de bassin, le Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et les trois Présidents des conseils régionaux les plus concernées (Rhône-Alpes, Provence – Alpes – Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon) ont ainsi constitué un comité de direction chargé de fixer les orientations stratégiques de ce plan et d'en valider le contenu.

Un document stratégique préalable à l'élaboration de ce plan a été transmis au DATAR le 26 septembre 2005. Il est le fruit d'un travail technique important mené sur un rythme soutenu par les services de l'Etat et des collectivités locales, et d'une concertation menée lors des Etats Généraux du Fleuve Rhône organisés dans les trois régions entre janvier et juin 2005 et des Comités Territoriaux de Concertation menés par grands territoires sur le thème des inondations.

Ce document a été complété, précisé et enrichi tout au long des mois d'octobre et de novembre, pour aboutir à un projet qui a servi de base à une consultation élargie, menée le 21 novembre dernier en Avignon.

Le comité de bassin a été saisi de ces documents lors de sa séance du 9 décembre 2005 et a apporté au Plan Rhône un soutien unanime, tout en affirmant sa volonté d'être un acteur moteur dans la mise au point de ce plan et dans sa mise en œuvre.

Organisé autour de six volets thématiques, dont chacun est constitutif du projet global en même temps que partie indispensable pour le bon équilibre de l'ensemble, le Plan Rhône est sous-tendu par une triple ambition : concilier la prévention des inondations et les pressions du développement en zone inondable, respecter et améliorer le cadre de vie des habitants et assurer un développement économique de long terme de ce territoire stratégique au plan national, voire européen. Les discussions conduites localement ont, en outre, permis de faire émerger un thème transversal complémentaire, celui de la valorisation du patrimoine lié au fleuve dans la perspective d'une ré-appropriation culturelle et sociale par ses habitants. C'est effectivement un enjeu important pour le succès, dans la durée, de ce plan, conçu véritablement comme un projet de territoire au service de ses habitants.

Ce document, ambitieux et dense, fruit d'une réelle concertation locale, vous est, aujourd'hui, transmis, en vue de son examen lors du prochain CIIACT.

Un engagement fort de l'Etat représente, pour l'ensemble des partenaires potentiels du projet, un motif de mobilisation supplémentaire.

Nous devons à la suite, inscrire ce projet dans le calendrier 2007-2013 des fonds européens, en faisant apparaître clairement le niveau d'intervention de chaque partenaire : l'Etat bien sûr mais aussi les Collectivités locales, l'Agence de Bassin, et les autres partenaires publics et privés.

Les membres du comité directeur poursuivront le pilotage de ce projet ambitieux dans le même esprit de partenariat et de concertation. Ils effectueront les choix nécessaires, guidés par les objectifs et la stratégie retenus, mais aussi par le cadre financier mis en place.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les membres du comité de direction du Plan Rhône

Le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-méditerranée
Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Signé

Jean-Pierre LACROIX

Le Président du Comité de Bassin
Rhône-méditerranée



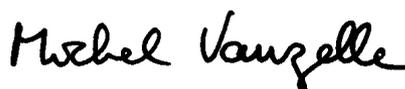
Henri TORRE

Le Président du Conseil Régional
Languedoc-Roussillon



Georges FRECHE

Le Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Michel VAUZELLE

Le Président du Conseil Régional
Rhône-Alpes



Jean-Jack QUEYRANNE